

Développer l'agriculture biologique avec engagement.

Bio Suisse a besoin du savoir-faire de personnes motivées et innovantes qui sont prêtes à s'engager pour le développement de l'agriculture biologique, du Bourgeon et du marché bio. Nous cherchons pour à partir d'avril 2022 pour cause d'élections de renouvellement complet

au total cinq membres pour l'Instance de recours indépendante (IRI).

Deux des membres actuels se remettent à disposition et trois nouveaux sièges sont à pourvoir.

Avec vos collègues expérimenté-e-s de l'IRI, vous rendez des décisions de dernière instance sur les recours contre des décisions d'application concernant le Cahier des charges et les règlements. Sont contestables par cette voie des sanctions prononcées, dispensées ou refusées, des pénalités contractuelles, des taxes d'incitation, des interdictions de commercialisation définitives, des Attestations Bourgeon pour des produits importés, des licences de produits Bourgeon, des décisions de «bon à tirer», des autorisations exceptionnelles, des autorisations individuelles d'importation, des autorisations de transformation complète à l'étranger, des décisions de la Commission de la qualité concernant l'image de marque du Bourgeon.

Vous disposez de vastes connaissances et expériences avérées en agriculture biologique ainsi que dans la transformation et la commercialisation des produits bio, vous êtes intègre et avez du plaisir à évaluer des cas quelques fois très complexes. Le temps à investir s'élève à environ entre 4 et 8 jours de travail au maximum par année (séances, conférence téléphoniques y.c. travail de préparation). La langue des séances est l'allemand et les discussions peuvent avoir lieu en français.

L'IRI est élue par l'Assemblée des délégués et est indépendante de la direction stratégique et opérationnelle de la Fédération. Les personnes qui ont atteint 70 ans ne sont pas éligibles. Les membres de l'IRI ne peuvent siéger dans aucun autre organe de Bio Suisse sauf l'AD et ils ne peuvent avoir aucune relation de travail ou de mandat avec Bio Suisse ou avec les sociétés de certification. Les personnes ayant régulièrement des relations d'affaires avec Bio Suisse ou les sociétés de certification sont également inéligibles.

Vous êtes intéressé-e-? Alors contactez Diana Eggenschwiler, Gestion de la Fédération, tél. 061 204 66 97 ou Simon Buchli, IRI, tél. 079 686 99 18, et envoyez votre candidature à verband@bio-suisse.ch. Les documents (candidatures avec bref portrait) des candidat-e-s nominé-e-s pour l'élection seront publiés.

Le délai de dépôt est le **21 janvier 2022**.

